



## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE du jeudi 30 juin 2022 à 20h00 à l'école, salle du Conseil municipal

---

Présidence : M. Yvan Kohler  
Secrétaire : M. Gaétan Haab  
Administratrice des finances : Mme Corinne Bourquin

### Préambule :

Le Président, M. Yvan Kohler, salue les personnes présentes et déclare ouverte l'Assemblée dite « des comptes ».

### Convocation de l'Assemblée municipale :

Le Président rappelle que l'Assemblée municipale a été convoquée de la manière suivante :

- par la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary N° 20 du 27 mai 2022 ;
- sur le site Internet de la commune.

### Ordre du jour :

1. Discuter et approuver les comptes municipaux 2021
2. Présentation et approbation du Règlement communal de Romont relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en énergie
3. Divers et imprévus

### Nomination des scrutateurs :

Le Président demande si des personnes se proposent comme scrutateur, MM. Michel Cléménçon et Roger Benoit sont proposés à la fonction de scrutateur pour la présente Assemblée.

Aucune objection n'est à relever, sont nommés scrutateurs : MM. Michel Cléménçon et Roger Benoit.

Hormis le secrétaire municipal M. Haab et l'administratrice des finances Mme Bourquin, qui n'ont pas le droit de vote, le Président considère que toutes les personnes présentes ont le droit de vote. Aucune opposition n'est formulée quant au droit de vote des personnes présentes.

Le Président informe l'assemblée que peu de monde est présent à cause de la fête de l'école à Plagne qui a lieu en même temps.

### Nombre d'ayants droit au vote :

10 citoyennes et citoyens sont présents.

L'Assemblée étant légalement constituée, elle est approuvée à l'unanimité.

## 1) Discuter et approuver les comptes municipaux 2021

---

### **M. Yvan Kohler :**

Il informe l'Assemblée qu'un flyer détaillant les comptes 2021 leur a été distribué et cède la parole à Mme Bourquin, la nouvelle administratrice des finances, pour expliquer de manière plus détaillée les résultats des comptes.

### **Mme Corinne Bourquin :**

Elle informe que le compte global doit être approuvé par l'Assemblée municipale au plus tard jusqu'au 30 juin de chaque année.

### **Résultat du compte global**

Le compte global, celui qui contient le résultat des « entreprises communales » (approvisionnement en eau, évacuation des eaux usées et gestion des déchets), boucle sur un excédent de revenus de CHF 94'776.03, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 47'910.-- ; Il en ressort donc une importante amélioration de CHF 142'686.03. L'Administration des finances du Canton de Berne avait informé la Commune de ne pas être trop optimiste concernant les rentrées fiscales 2021, cela suite à la pandémie de Coronavirus. Au final, les rentrées fiscales ont été plus grandes que prévues à hauteur de CHF 120'000.--, ce qui explique en grande partie l'écart entre les montants budgétisés et les comptes finaux.

### **Résultat du compte général**

Le compte général, celui qui exclut le résultat des financements spéciaux « entreprises communales », se solde également par un excédent de revenus de CHF 88'241.98 alors que les prévisions tablaient sur un déficit de CHF 43'740.-- ; Il en ressort donc une importante amélioration de CHF 131'981.98.

Au niveau des charges du personnel, elles s'élèvent à CHF 197'075.75 et sont d'environ CHF 18'900.-- supérieures au montant budgétisé. Ceci est dû principalement à l'engagement à 10% dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021, puis à 20% dès le 1<sup>er</sup> décembre 2021 de Mme Bourquin afin de décharger Mme Leisi qui a repris la gestion des finances de la Bourgeoisie de Romont ainsi qu'aux frais de recherche de personnel pour remplacer Mme Leisi, qui a donné sa démission au 31 janvier 2022.

### **Résultat des financements spéciaux**

Les financements spéciaux totalisent à eux trois un excédent de revenus de CHF 6'534.05 qui se répartit comme suit :

Déficit de CHF 9'913.03 pour l'alimentation en eau, cela est principalement dû à la vétusté de notre réseau d'eau ainsi qu'à de nombreuses fuites dans le village, notamment à la rue du Quart Derrière.

Concernant le traitement des eaux usées, il en ressort une amélioration d'environ CHF 15'000.-- par rapport à l'excédent de revenus de CHF 2'380.-- budgétisé. Cette différence provient de l'encaissement de taxes communales qui n'avaient pas été mises au budget pour un montant de CHF 12'000.--.

Concernant la gestion des déchets, le compte boucle avec un excédent de charges d'un montant de CHF 1'348.46 et il avait été budgétisé un excédent de charges d'un montant de CHF 5'790.--. Cette différence s'explique par la budgétisation de l'achat de Moloks pour un montant de CHF 4'500.-- dont l'acquisition n'a finalement pas eu lieu.

Mme Bourquin profite de l'occasion pour informer l'Assemblée qu'elle est également engagée par la Ville de Bienne à 60%, en parallèle de la Commune de Romont à 30%. Avec les différents changements, qu'il y a eu en début d'année, c'était plutôt un 40% effectif jusqu'à l'arrivée de M. Haab au 1<sup>er</sup> juin 2022.

Mme Bourquin cède la parole à M. Haab qui a également quelques informations à donner à l'Assemblée.

M. Haab informe l'Assemblée qu'il est engagé à 80% à la Commune de Romont mais a également un certain nombre d'autres emplois, Bourgeoisie de Romont, Fondation du Petit-Marais et différents mandats auprès du ceff COMMERCE. Il rassure l'Assemblée sur l'apparition de nouvelles adresses sur la boîte aux lettres municipale mais que ce n'est qu'une adresse de distribution, il n'y a pas de nouvelles fondations ou autres institutions qui ont été créées par la Commune de Romont dans l'intervalle.

## Investissements

Des investissements pour un montant de CHF 5'996.05 ont été effectués, il était prévu au budget un montant de CHF 180'000.-- pour la réfection de la route cantonale. Ce total se répartissait comme suit, CHF 40'000.-- (réfection route communale), CHF 100'000.-- (réfection des conduites d'eau potable) et CHF 40'000.-- (réfection des conduites d'eaux usées). Le canton ayant reporté le début des travaux, la seule dépense d'investissement s'est élevée à CHF 5'996.05 (honoraires du bureau d'ingénieurs ATB).

## Bilan

Au niveau du bilan, le patrimoine financier se monte à CHF 1'889'797.--, concernant les actifs on voit bien le report du bénéfice de l'exercice au bilan. Si l'on regarde les disponibilités et les placements à courts termes, il en ressort clairement que les finances de la Communes sont saines.

## Immobilisations corporelles

La grande différence entre les exercices 2020 et 2021 s'explique par la vente de la parcelle n° 834 du ban de Romont, en avril 2021, pour un montant de CHF 123'340.--, qui faisait partit du patrimoine financier.

Concernant l'excédent du bilan, il était de CHF 1'241'357.87 à la fin de l'exercice 2020 et se monte à présent à CHF 1'329'599.85 à la fin de l'exercice 2021.

Aucune question n'étant posée sur les comptes 2021, la parole est redonnée au Président.

### **M. Yvan Kohler :**

Comme les citoyens ont pu le constater, le rapport préliminaire faisant plus de soixante pages, sa rédaction est un travail de longue haleine, l'administratrice des finances est remerciée pour sa rédaction et son travail.

Sur le premier schéma présenté, concernant les comptes relatifs à l'eau (alimentation en eau et traitement des eaux usées), on peut voir que l'un comptabilise une perte de CHF 9'000.-- tant dis que l'autre se boucle avec un bénéfice de CHF 17'000.--. Malheureusement, ces comptes étant autofinancés, leur résultat ne peut être affecté à un autre compte et se compenser entre eux.

La discussion est ouverte mais l'Assemblée n'a pas de questions.

Il relève que la situation financière de la Commune est très bonne et présente le rapport succinct établi par l'organe de révision Soresa, suite à la vérification des comptes qu'elle a effectuée le 9 juin dernier. Selon l'appréciation de l'organe de contrôle, les comptes annuels de l'exercice, bouclés au 31.12.2021, sont conformes aux dispositions légales du canton et de la commune. La fiduciaire Soresa propose d'approuver les comptes annuels tels que présentés précédemment se bouclant avec un actif et un passif de CHF 2'294'840.81 et un excédant du compte global de CHF 94'776.03.

Ce rapport est annexé au procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

Les comptes 2021 **sont acceptés à l'unanimité** avec remerciements à l'administratrice des finances pour son excellent travail.

## **2) Présentation et approbation du Règlement communal de Romont relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en énergie**

---

Le Président ouvre la discussion et comme les citoyens l'ont certainement remarqué sur leur facture d'électricité, une redevance communale est facturée aux clients et reversée à la Commune, qui peut utiliser celle-ci selon un règlement.

La parole est donnée à M. Haab, nouveau secrétaire municipal, qui participe à sa première assemblée municipale et pourra donner de plus amples détails sur ce dernier.

### M. Gaétan Haab :

Comme l'Assemblée a pu le constater dans le flyer qui a été distribué à l'entrée, ce règlement qui doit être mis en place est des plus succinct. L'introduction de ce règlement fait suite à des modifications de la Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité, de la Loi cantonale sur l'énergie et un arrêté déterminant rendu par le Tribunal fédéral en 2018.

En pratique, cela ne va rien changer pour la population, pour le moment la redistribution de cette concession est régie par un contrat cadre entre les communes et l'entreprise BKW en 2004.

Suite aux modifications législatives citées plus haut et afin de sauvegarder l'autonomie communale, les communes doivent à présent mettre en place un règlement, y relatif, afin de règlementer la redistribution de la redevance de concession. Sans l'introduction dudit règlement, la Commune ne pourra plus exiger cette redevance à l'avenir.

Le règlement est rapidement revu devant l'Assemblée et l'accent est mis, sur le montant de la redevance, qui a été fixé avec une fourchette allant de 0.5 cts à 1.5 cts par Kilowattheure. En comparaison, le montant actuel de la redevance facturée est de 1,5 cts. De ce fait, il ne pourra y avoir d'augmentation de cette dernière pour les consommateurs finaux avec l'introduction dudit règlement.

La discussion est ouverte mais l'Assemblée n'a pas de questions, le Président clôt les débats et passe au vote.

Le Règlement communal de Romont relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en énergie **est accepté à l'unanimité** avec remerciements au secrétaire municipal pour sa rédaction.

### 3) Divers et imprévus

Le Président donne quelques informations sur les dossiers en cours :

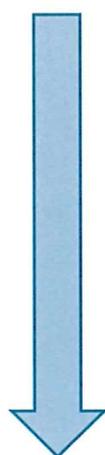
#### Parc éolien de la montagne de Romont

Un mât de mesure de 100 mètres sera installé prochainement à la Montagne de Romont, qui sera visible depuis le Restaurant de la Montagne de Romont, pour effectuer des contrôles relatifs aux chauves-souris et mesurer les vents. Ce mât sera en place pendant une durée d'environ un an à un an et demi.

Le Conseil municipal a entre-temps demandé à Jb.B de passer le projet de Parc éolien en coordination réglée, ce qui permettra de poursuivre les études. Pour le moment, il n'y a pas eu de réponse mais le Président a fait une intervention lors de la dernière Assemblée général de Jb.B afin d'avoir une réponse rapidement.

Jb.B attendait de régler la problématique de Mont-Sujet afin de régler les deux affaires en même temps. S'il l'affaire n'est pas réglée dans le courant du mois d'août 2022, les deux affaires seront séparées afin d'avancer dans le projet.

## 4. Planning du Projet



2021-2022	▪ Relevés terrain
2021-2022	▪ Passage en « <i>coordination réglée</i> »
Automne 2022	▪ Validation d'un layout
2022-2023	▪ Réalisation de l'EIE
Fin 2023	▪ Dépôt PQ valant PC
2025	▪ Mise à l'enquête du Projet
2027	▪ Entrée en force des autorisations
2028	▪ Mise en service du Parc éolien



## Révision du Plan d'aménagement local (PAL)

Le PAL est toujours en examen préalable auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) mais la révision avance bien. Si rien ne s'y oppose, le PAL devrait pouvoir être passé en Assemblée municipale en décembre 2022.

## Traversée du village (Réfection de la route cantonale)

Les travaux de la traversée du village ont commencé, comme les citoyens ont pu le remarquer.

- 1<sup>ère</sup> étape 2022 - Bas-du village jusqu'au Restaurant les 3 Sapins
- 2<sup>e</sup> étape 2023 - Milieu du village jusqu'à l'école
- 3<sup>e</sup> étape 2024 - École jusqu'à l'entrée du village direction Vauffelin

Le projet sera réalisé sur 3 années.

Dans le cadre des travaux, les anciens locaux de la Coop ont été mis à disposition des entreprises de construction comme salle de pause, de chantier et de stockage.

## **La parole est donnée à l'Assemblée municipale**

### **Mme Claudine Renfer-Armellino :**

Elle soulève la problématique de l'entretien des chemins agricoles.

### **M. Yvan Kohler :**

Une visite avait été prévue mais l'accès au terrain a posé des soucis avec certains propriétaires, il est toujours prévu que le Conseil municipal fasse le tour de tous ces chemins agricoles et ce dernier en prend bonne note.

### **MM. Michel Cléménçon et Roger Benoit :**

Ils informent que des travaux d'entretien ont tout de même été faits dans l'intervalle.

### **Mme Claudine Renfer-Armellino :**

Le Robidog situé la fin de la rue du Quart Derrière, vers le Camping des Oeuchettes, est régulièrement vide et cela fait bientôt un mois qu'il n'y a plus de sacs.

### **M. Jean-Luc Schenk :**

Il l'informe que c'est une problématique d'utilisation par les passants et non de gestion. Les personnes qui utilisent les Robidog tirent, de biais les sacs, et déchirent le rouleau, ce qui fait qu'on ne plus s'en servir mais il y a bel et bien encore des sacs.

### **M. Yvan Kohler :**

Il explique que la gestion des déchets pose souvent un certain nombre de problèmes, en l'occurrence, suite à des incivilités, le point de collecte situé au bout de la rue du Quart Derrière va être déplacé. Les gens posent bien trop à l'avance les déchets sur les points de collecte ou des déchets non conformes qui n'ont rien à y faire.

Ces problèmes sont également récurrents vers les conteneurs de ramassage du verre, aluminium et textiles.

Il profite également de l'occasion pour informer l'Assemblée qu'un panneau indicateur de rue « Chemin des Oeuchettes » va être posé. Pour le moment, il y a un panneau « Chemin des Oeuches » mais c'est une erreur et il va être changé. Le fait que la rue du Chemin des Oeuchettes ne soit pas clairement signalée pose des problèmes, notamment pour l'ambulance qui doit se rendre au Camping des Oeuchettes. Le problème sera réglé prochainement.

### **Mme Claudine Renfer-Armellino :**

Il y a toujours la problématique du respect de la vitesse à la rue du Quart Derrière qui n'est pas souvent pas respectée.

**M. Yvan Kohler :**

Il sera regardé afin de refaire les marquages au sol. Les marquages des places de parc sur le parking communal doivent être refaits, il sera profité de l'occasion pour refaire les marquages au sol de la limitation de vitesse au Quart Derrière.

**M. Jean Luc Schenk :**

Pour information, la plus grande partie des véhicules en excès de vitesse se rendent en direction du camping.

**Mme Claudine Renfer-Armellino :**

Théoriquement selon ce que la police avait dit, un panneau 30 km/h devrait être posée vers la fontaine car il y a une intersection.

**M. Yvan Kohler :**

Un panneau existe bien dans l'autre sens mais il n'a pas beaucoup d'effets sur les usagers. A plusieurs reprises, quand l'occasion s'y porte, il arrête les automobilistes afin de les sensibiliser mais c'est compliqué.

Éventuellement, il y aurait la possibilité de poser un radar pédagogique, à voir.

**Mme Martina Allenberg :**

Elle demande s'il y a des nouvelles concernant le nouveau fontainier. Cela va faire déjà une demi-année que M. Wiedmer n'est plus fontainier mais s'occupe encore du poste de fontainier dans l'intervalle.

**M. Roger Benoit :**

Des démarches ont été entreprises et la Commune de Longeau a été approchée mais pour le moment nous n'avons pas de nouvelles. La Commune de Longeau ne nous a pas encore donné de nouvelles à ce jour. S'il n'y a pas de réponse prochainement, on va s'approcher de Granges qui a un service des eaux indépendant.

Plagne a également été approché car ils n'ont plus de fontainier afin de créer une collaboration entre les deux villages. La Commune de Pieterlen a aussi été approchée mais le fontainier est surchargé.

**M. Yvan Kohler :**

Si une solution ne peut être trouvée rapidement, il faudra qu'une solution transitoire soit mise en place avec une entreprise privée, une autre commune ou la création d'un syndicat pour un nouveau fontainier intercommunal, si la perle rare peut être trouvée.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'Assemblée.

L'Assemblée municipale est invitée pour le traditionnel verre de l'amitié au Restaurant Pizzeria Le Communal.

Il est 20h33.

**AU NOM DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE**

Le Président :



Yvan Kohler

Le Secrétaire :



Gaétan Haab

**Annexe :** Rapport succinct de la fiduciaire Soresa du 9 juin 2022